

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle des Forges de Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BUHE Thierry ; CRESSON-BRASSART Christèle ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur LE GOFF Yannick.
Madame HAGARD Elisabeth ayant donné pouvoir à Madame LE SAULNIER Brigitte.

En exercice : **25**
Présents : **13**
Absents : **12**
Représentés : **02**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 18 mars 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-03-21

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
CIAS – ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR UNE CELLULE D'APPUI A L'ISOLEMENT - CAI

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le gouvernement a élaboré une stratégie de déconfinement qui est basée sur un triptyque « tester-tracer-isoler ». Cette stratégie prévoit notamment que les personnes testées positives au Covid-19 soient placées en isolement et que les contacts à risque soient mis en quarantaine.

Cette situation d'isolement est susceptible de générer des besoins d'accompagnement spécifiques liés à l'impossibilité pour les personnes de se déplacer. Pour s'assurer que les personnes en isolement bénéficient, si elles le souhaitent, des prestations qui leur sont nécessaires, un dispositif spécifique est mis en place à l'échelon départemental. Il repose sur une cellule départementale d'appui à l'isolement et une cellule locale d'appui à l'isolement (CAI).

L'objet de la convention est de déterminer les missions de la Cellule Locale d'Appui, pilotée par le CIAS, et ses relations avec la cellule départementale.

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, moins une abstention de Madame Lise BOUILLOT,

ADOpte, la convention ci-après pour une cellule d'Appui à l'isolement.

AUTORISE, le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Prefecture le 6/4/2021
et de publication en ... 6/4/2021
Le Président,



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

